



Les inondations peuvent se produire en toute saison. Elles peuvent être dues à :

- des pluies diluviennes et des forts vents qui ont fait déborder la rivière de votre voisinage;
- la fonte des neiges ou la formation d'embâcles qui a fait gonfler le cours d'eau serpentant près de votre demeure;
- un barrage qui a cédé.

En cas d'inondation, voici quelques conseils à suivre pour assurer votre sécurité :

Quoi faire si l'eau menace de vous inonder ?

- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée;
- Bouchez le drain au sous-sol;
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant;
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet;
- Respectez les consignes de sécurité transmises.

Quoi faire pendant l'inondation ?

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent;
- Emportez vos articles essentiels (voir l'encadré);
- Prévenez votre municipalité du lieu où vous joindre si vous n'allez pas au centre de services aux sinistrés;

ARTICLES À EMPORTER en cas d'évacuation

- Médicaments
- Articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Argent
- Clés de voiture et de maison
- Pièces d'identité
- Articles pour bébés – lait maternisé, couches jetables, biberons
- Articles pour animaux domestiques – nourriture, médicaments, laisse

Quoi faire après que l'eau se soit retirée ?

- Consultez un électricien avant de rétablir le courant;
- Consultez un spécialiste en chauffage avant de brancher les appareils de chauffage;
- Faites analyser l'eau provenant de votre puits ou d'une source avant de la consommer;
- Dressez un inventaire des dommages à votre domicile, avec photos ou vidéos à l'appui. Informez-en votre assureur;
- Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau;
- Portez attention à la présence de moisissures qui peuvent entraîner des problèmes de santé;
- Nettoyez les pièces contaminées ou faites appel à une entreprise spécialisée;
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.



Vous craignez une inondation ? Tenez-vous informer :

- [Surveillez la crue des cours d'eau de votre secteur](#)
- Apprenez quoi faire en cas d'inondation sur le [site du ministère de la Sécurité publique](#)

Un message de votre municipalité et du ministère de la Sécurité publique du Québec qui vous rappellent l'importance de vous préparer à l'avance en cas de sinistres.